

RÉSUMÉ

L'interdépendance et l'intégration de plus en plus marquées des économies nationales rend encore plus difficile la distinction entre politiques nationales et internationales. La «politique commerciale» traditionnelle — questions tarifaires, politique industrielle, restrictions volontaires à l'exportation, marchés publics, législation commerciale sur les recours, etc. — ne composera qu'une partie de l'ordre du jour post-NCM. Si le fort niveau d'intérêt politique actuellement observé se maintient, les futures négociations multilatérales engloberont les rapports entre le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence, ainsi que le commerce et le travail.

L'interdépendance et l'intégration croissantes des économies nationales exigent que les gouvernements reconnaissent davantage les répercussions de l'économie planétaire pour les politiques du travail. La mondialisation et la libéralisation du commerce n'impliquent pas que les gouvernements devraient adopter une approche de laissez-faire. Elles supposent plutôt une refocalisation stratégique. Étant donné l'intensification de la concurrence et les restrictions posées à l'utilisation d'instruments traditionnels pour faciliter l'ajustement, les gouvernements ont un rôle de plus en plus important à jouer dans la promotion du perfectionnement.

On peut tirer de ce document les grandes conclusions et observations suivantes :

- Pour ce qui concerne les droits des travailleurs et les normes du travail, des concepts comme le «dumping social» et la « compensation sociale» devraient être abordés avec beaucoup de prudence. Comme l'effet des droits des travailleurs sur les coûts salariaux n'a jamais été prouvé et étant donné les écarts de productivité et le risque qu'il y a à élargir la définition de la subvention pour y englober presque toutes les différences observées dans les politiques économiques ou sociales, le Canada devrait s'opposer à tout mécanisme de recours commercial de cette nature.
- L'absence d'entente multilatérale viable sur les aspects des questions de travail liés au commerce risque d'entraîner l'imposition de mesures commerciales unilatérales. Le climat politique aux États-Unis semble inciter le pays à recourir aux mesures unilatérales s'il n'y a pas de mécanisme multilatéral. Comme dans leur approche traditionnelle du subventionnement et des autres pratiques commerciales «déloyales», les États-Unis vont probablement s'intéresser bien